



Le mardi 16 mai 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 10 mai 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le : 19 mai 2023

Excusé(s) (9) : M. Olivier VIGNAU. M. Jean-Yves HUGON ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Liliane MAUCHIEN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN ayant donné procuration à M. Michel GEORJON.

8 : Rétrocession des équipements d'eau potable et d'eaux usées du lotissement Allée de Sagan à Châteauroux

L'OPHAC de l'Indre a sollicité la mise à l'étude de l'incorporation au domaine public des biens collectifs du lotissement allée de Sagan à Châteauroux.

Au titre de ses compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées », Châteauroux Métropole doit se prononcer en faveur de ce projet de rétrocession, qui concerne des réseaux de collecte des eaux usées et d'adduction en eau potable.

Considérant que ces équipements respectent le règlement communautaire et notamment la prise en compte du cahier des charges techniques, la réalisation de contrôles et essais, et la fourniture des plans de récolement et des justificatifs de réception des travaux

Considérant les conclusions de la visite technique préalable et la réalisation des mesures correctives édictées

Considérant l'incorporation des voiries correspondantes dans le domaine public communal par décision du Conseil municipal du 28 juin 2021

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'incorporation au domaine public des équipements privés d'eau et d'assainissement du lotissement allée de Sagan à Châteauroux
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision
- de confier la gestion de ces équipements aux exploitants correspondants.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Nahima KHORCHID M. Gilbert BLANC